

Paris, le 15 mars 2016

**▪ AUX UNIONS DEPARTEMENTALES  
▪ AUX FEDERATIONS NATIONALES****JCM/CG/AAA**

Circulaire n° 060-2016

Secteur : **Marche générale de l'organisation**Objet : **loi « travail » - déclaration commune**

Cher(e)s Camarades,

Comme prévu, le Premier Ministre a reçu les interlocuteurs sociaux et les organisations d'étudiants (UNEF et FAGE) à Maignon, ce jour, de 14h30 à 16h30. Jean-Claude MAILLY, secrétaire général était accompagné de Cristelle GILLARD.

Dans son allocution, le Premier Ministre a présenté les corrections que le gouvernement voulait apporter au projet de loi.

A savoir :

- ✓ Le gouvernement ne changerait pas les dispositions aujourd'hui applicables sur les astreintes, la durée du travail des apprentis, la durée hebdomadaire maximale de travail, de temps d'habillage et de déshabillage, de réglementation du temps partiel pour les groupements d'employeurs ou de fractionnement du repos quotidien. Il propose sur ce dernier point que les interlocuteurs sociaux s'en saisissent dans le cadre d'une concertation sur le télétravail qui pourrait donner lieu à une négociation interprofessionnelle.
- ✓ Mais la philosophie générale reste, notamment la logique de l'articulation des niveaux et les dérogations pour accord majoritaire ou référendum.
- ✓ Sur les questions des forfaits jours dans les moins de 50 salariés, il est prévu désormais deux modalités :
  - le mandatement d'un salarié ;
  - l'application directe d'un accord type de branche.
- ✓ Le barème des indemnités prud'homales obligatoire devient désormais indicatif (ce que prévoyait la loi Macron).
- ✓ La modulation au-delà d'un an ne sera possible qu'avec un accord de branche.
- ✓ Le référendum est conservé mais dans un premier temps ne concernera que le sujet du temps de travail et sera élargi par étapes.

Concernant les annonces en direction des jeunes :

- ✓ L'élargissement du dispositif de la garantie jeune qui deviendrait universelle à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017.
- ✓ Sur le CPA, il est prévu de l'alimenter et de l'élargir en termes de droits à la formation pour les jeunes décrocheurs.

Pour FORCE OUVRIERE, Jean-Claude MAILLY a réagi après les propos du Premier Ministre en indiquant que depuis le début, à savoir la lettre de saisine du Premier Ministre à M. Combexelle, la ligne rouge pour FORCE OUVRIERE était l'inversion de la hiérarchie des normes.

Pour FORCE OUVRIERE c'est une vraie rupture avec la façon de négocier, ce qu'on appelle la conception républicaine de la négociation collective, c'est-à-dire assurer un minimum de droits à l'ensemble des salariés.

Le secrétaire général a rappelé également les effets de la décentralisation dans les autres pays.

Pour FORCE OUVRIERE, le projet de loi est dans une logique de décentralisation et même si des évolutions ont été annoncées, la philosophie générale reste la même.

FORCE OUVRIERE rappelle aussi que rien n'a évolué sur la médecine du travail, sur les motifs de licenciement économique, sur les accords de préservation et de développement de l'emploi où le salarié qui refuse sera licencié pour motif personnel, sur la non-conformité des congés payés par rapport aux textes européens, sur le travail de nuit, etc...

Sur le CPA, FORCE OUVRIERE a noté que le gouvernement n'avait pas proposé d'y insérer le CET. Mais il ne s'agit pas non plus de dénaturer la position commune issue d'une négociation où FORCE OUVRIERE a joué un rôle majeur. Nous sommes contre une usine à gaz et la mise en place du C3P dans la fonction publique

Sur la garantie jeunes la question a été rajoutée, la proposition aurait pu exister en dehors du projet de loi.

FORCE OUVRIERE souligne que la garantie jeunes doit faire l'objet d'une évaluation en fin d'année et son caractère rendu universel coutera plusieurs milliards d'euros à terme. Qui finance ?

Pour finir, FORCE OUVRIERE a réitéré son opposition à la philosophie générale et a demandé la suspension du projet de loi et faute de suspension, la demande de retrait du texte.

Ont confirmé leur demande de retrait, la CGT, FSU, Solidaires et l'UNEF.

Ont marqué, globalement, leurs satisfactions, la CFDT, la CFTC, la CGC (qui attend le texte), la FAGE et .... le MEDEF.

Le projet de loi dans sa nouvelle version devrait nous parvenir dans les jours suivants, en même temps qu'il sera transmis au Conseil d'Etat pour une présentation en conseil des ministres, le 24 mars prochain.

Un passage en Commission des Affaires Sociales, début avril, et un débat au Parlement, en mai.

Nous ferons l'analyse de la nouvelle version du texte dès sa réception. Nous vous tiendrons au courant

Par ailleurs une réunion des organisations appelant notamment au 31 mars s'est tenue hier au siège de FORCE OUVRIERE. Vous trouverez, ci-joint, la déclaration commune.

Amitiés syndicalistes.

**Jean-Claude MAILLY**  
Secrétaire général

